

МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ УКРАЇНИ
КИЇВСЬКИЙ НАЦІОНАЛЬНИЙ ЛІНГВІСТИЧНИЙ УНІВЕРСИТЕТ
Факультет романської філології і перекладу
Кафедра іспанської та французької філології

Курсова робота з лінгвістики
на тему: «СЕМАНТИЧНА АДАПТАЦІЯ ЛЕКСИЧНИХ ЗАПОЗИЧЕНЬ
З АРАБСЬКОЇ МОВИ В XIV-XVI СТ.»

Допущено до захисту
« ___ » _____ 20__ року

Студентки групи МЛф05-19
факультету романської філології
і перекладу
денної форми навчання,
освітньо-професійної програми
Французька мова і література, друга
іноземна мова, переклад
за спеціальністю 035 Філологія
Малиновської Адріани Юріївни

Завідувач кафедри
іспанської та французької
філології

_____ Залєснова О. В.
(підпис) *(ПІБ)*

Науковий керівник:
кандидат філологічних наук, доцент
кафедри іспанської і французької філології
Ольга КРОМБЕТ
(науковий ступінь, вчене звання, ПІБ)

Чотирибальна шкала _____
Кількість балів _____
Оцінка ЄКТС _____

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA SCIENCE DE L'UKRAINE

UNIVERSITÉ NATIONALE LINGUISTIQUE DE KYIV

Faculté de philologie romane et de traduction

Département de philologie espagnole et française

Mémoire de recherche

sur le sujet: « ADAPTATION SEMANTIQUE DES EMPRUNTS LEXICAUX À
L'ARABE AUX XIV-XVI SIÈCLES »

Admis à soutenir

« ____ » _____ 20__

Par l'étudiante du groupe MLf05-19
de la faculté de philologie romane
et de traduction
du programme de formation professionnelle
Langue et littérature française, langue
seconde, traduction
spécialité 035 Philologie
Adriana Malynovska

*Chef du département de
philologie espagnole et française*

_____ Zalesnova O. V.
(signature) (nom, prénom)

Directeur de recherche:
Candidate ès sciences philologiques,
maître de conférences
Olga KROMBET
(grade, titre universitaire, nom, prénom)

Note _____

Quantité de points _____

Note ECTS _____

KYIV – 2023

АНОТАЦІЯ

Будь-яка мова має свою історію, яка проходить через тривалий процес розвитку, на який впливають різні зовнішні та внутрішні чинники. Носії тієї чи іншої мови спілкуючись навіть не замислюються, яких змін вона зазнала впродовж багатьох століть.

Величезний вплив на розвиток мови мала взаємодія з сусідніми. Суспільні, політичні та релігійні чинники часто вносять свої корективи в історію мови. Французька і арабська, наприклад, контактували з античних часів, мали складну та різноманітну історію стосунків і, відповідно, перейняли один в одного багато запозичень.

Незважаючи на те, які тісні контакти існували між мовами, кожне слово іншомовного походження має пройти довготривалий процес пристосування, який називається адаптацією. Вона відбувається на різних рівнях: морфологічному, графічному, фонетичному і семантичному.

Практична частина дослідження присвячена вивченню запозичень з арабської мови у французькій XIV-XVI століть, їх адаптації на семантичному рівні, лексичним полям арабізмів.

Під час написання роботи використані різні методи дослідження: спостереження і порівняння, описовий і порівняльний методи. Опрацьовано різноманітні словники і наукові праці, визначено історичні підстави та результати семантичної адаптації арабізмів.

Можна підсумувати, що внаслідок багатьох століть тісних контактів арабської та французької мов та істотного впливу арабської культури та релігії на розвиток французького суспільства, у французькій мові XIV-XVI століть утворилася велика кількість арабських запозичень, які пройшли довгий процес семантичної адаптації, частково зі зміною значення, проте в результаті більшість цих запозичень вживається і донині.

Ключові слова: запозичення, адаптація, семантична адаптація, арабізм, мовні контакти, значення слова, семантичне поле.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE 1. LE CONTEXTE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE DE L'ADAPTATION SÉMANTIQUE DES EMPRUNTS LEXICAUX À LA LANGUE ARABE.....	8
1.1 Les emprunts linguistiques.....	8
1.2 L'adaptation et les types d'adaptation.....	11
1.3 L'adaptation sémantique.....	13
Conclusion du Chapitre 1.....	16
CHAPITRE 2. L'HISTOIRE DES CONTACTS ENTRE L'ARABE ET LE FRANÇAIS AUX XIV-XVI SIÈCLES.....	17
2.1 Le voyage des emprunts entre les langues de différents groupes de langues.....	18
2.2 Les relations politiques entre la France et le monde arabe.....	20
2.3 Les relations culturelles entre la France et le monde arabe.....	22
Conclusion du Chapitre 2.....	23
CHAPITRE 3. LES PARTICULARITES DE L'ADAPTATION SÉMANTIQUE DES EMPRUNTS ARABES DANS LA LANGUE FRANÇAISE AUX XIV-XVI SIÈCLES.....	25
3.1 Les exemples d'utilisation de différents modes d'adaptation sémantique des arabismes en français.....	25
3.2 L'influence de la culture arabe sur la structure lexicale de la langue française.....	27
3.3 Les champs lexicaux des arabismes.....	29
Conclusion du Chapitre 3.....	32
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	36
DICTIONNAIRES	39
SOURCES D'ILLUSTRATIONS.....	40

INTRODUCTION

Le développement de chaque langue qui existe aujourd'hui ou est considérée comme morte est un processus incroyablement long et complexe. Il a fallu des milliers d'années d'évolution pour que l'humanité communique aujourd'hui dans des cents de langues différentes. La langue est apparue avant même l'écriture et, sous l'influence de divers facteurs, a progressé jusqu'à la forme qu'elle est maintenant. Et bien que les scientifiques aient étudié la question du développement du langage pendant des centaines et des milliers d'années, ce sujet reste pertinent.

La langue française a eu son propre long processus de développement. Aujourd'hui, elle ne ressemble en rien au latin, la langue dont le français est issu. Cela est dû à des dizaines de facteurs qui ont eu leur influence, notamment l'interaction de la langue française avec d'autres, comme l'arabe.

Après l'anglais et l'italien, l'arabe est la troisième source des emprunts en français. En raison du contact historique entre le français et l'arabe, de nombreuses unités lexicales à caractère scientifique, commercial, etc. ont été adoptées, et les francophones modernes les utilisent et ne pensent même pas à l'étymologie de ces mots. Par conséquent, la question de l'étude de l'adaptation des emprunts lexicaux à l'arabe est urgente et mérite réflexion.

L'actualité du thème réside dans la nécessité d'étudier l'histoire de la langue afin d'éviter les erreurs, d'épurer la langue, notamment dans l'étude de l'influence de la culture et de la langue arabes sur le français et les conséquences de cette influence aujourd'hui.

Le but de ce travail est de définir l'influence significative d'arabe sur le français, qui n'est pas remarquée aujourd'hui aussi fortement que, par exemple, l'influence de l'anglais.

Pour atteindre le but fixé il faut envisager les **tâches** suivantes :

- se familiariser avec les fondements théoriques de l'étude des emprunts ;
- définir les concepts de base de l'emprunt et de l'adaptation des emprunts ;
- identifier les types d'adaptation de mots étrangers ;

- définir le concept d'adaptation sémantique ;
- établir les réalités historiques des contacts entre le français et l'arabe ;
- analyser les arabismes des XIV-XVI siècles dans la langue française ;
- identifier les particularités de l'adaptation sémantique des emprunts arabes ;
- identifier les champs lexicaux des emprunts arabes des XIV-XVI siècles.

L'objet de la recherche est l'influence de la culture arabe sur le vocabulaire de la langue française.

Le sujet de la recherche est l'adaptation sémantique des emprunts à l'arabe dans la langue française. Le sujet de la recherche scientifique est l'étude des travaux de linguistes de différentes époques et de différents pays.

Les matériaux de la recherche sont des travaux scientifiques d'autres linguistes, des dictionnaires étymologiques et des documents historiques.

Le but et les tâches du travail ont déterminé le choix des **méthodes de la recherche** utilisées pendant l'étude:

- ✓ méthodes de systématisation, de généralisation et de description ;
- ✓ analyse de la littérature scientifique concernant le sujet traité ;
- ✓ méthode d'analyse communicative et pragmatique ;
- ✓ méthode d'analyse contextuelle;
- ✓ méthode d'analyse sémantique ;
- ✓ méthode d'analyse stylistique ;

La structure du travail : l'introduction, les trois chapitres avec les conclusions, la conclusion générale et la bibliographie.

La signification pratique des résultats de la recherche se manifeste dans l'évolution des idées concernant la place et le rôle des emprunts à l'arabe dans la langue française, l'histoire du français, son interaction avec la langue arabe et l'influence de ce dernier sur le premier.

Les résultats de la recherche peuvent trouver leur **application pratique** dans le processus pédagogique aux écoles supérieures et aux universités et utilisées dans

l'enseignement des matières comme la lexicologie française, la stylistique et les cours spéciaux de la linguistique.

CHAPITRE 1.

LE CONTEXTE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE DE L'ADAPTATION SÉMANTIQUE DES EMPRUNTS LEXICAUX À LA LANGUE ARABE

1.1 Les emprunts linguistiques

Comme mentionné ci-dessus, le développement du langage est un processus à long terme qui a de nombreux facteurs d'influence. La langue subit des changements en interne et interagit en externe avec d'autres langues. Bien sûr, certaines langues qui existent depuis longtemps ont évolué plus que les langues récentes. Alors que certaines langues, sous l'influence de nombreuses raisons historiques et politiques, se développent différemment et, en s'éloignant de leur origine (il s'agit du processus des changements des formes des mots et leurs significations), finalement elles retrouvent leur forme originale. Quoiqu'il en soit, on ne peut nier qu'il existe de nombreux facteurs par lesquels la langue se développe à la fois à l'extérieur et à l'intérieur, et l'un des facteurs les plus influents sont les structures lexicales empruntées lors de l'interaction entre deux langues et ainsi les emprunts lexicaux.

Avant d'étudier les particularités sémantiques des emprunts à l'arabe essayons d'établir la notion « **emprunt** ».

Dans le dictionnaire Larousse, le terme « emprunt » est interprété comme « un processus par lequel une langue s'incorpore un élément significatif (généralement un mot) d'une autre langue » [30].

Les linguistes suivants ont également été impliqués dans l'interprétation de ce terme. Deroy cite Pisani et définit l'emprunt comme « une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté » [12, p. 18]. Uriel Weinreich a dit que « quand un locuteur du langage X emploie une forme d'origine étrangère, non pas comme un recours fortuit au langage Y, mais parce qu'il l'a entendue employée par d'autres dans des discours en langue X, alors cet élément d'emprunt peut être considéré, du point de vue descriptif, comme étant devenu partie intégrante du langage X »

[29, p. 11]. A son tour Albert Dauzat a appelé les emprunts comme « les termes que les langues étrangères sont censées prêter » [11, p. 53].

Les linguistes de tous les pays étudient les emprunts depuis des centaines d'années. On trouve un très grand nombre des publications liés aux emprunts en divers langues, et ces ouvrages peuvent se référer à des domaines complètement différentes : des disciplines linguistiques, comme la lexicologie, la lexicographie, la sémantique, la morphologie, la phonologie, et des sciences non linguistiques, comme la sociologie ou science politique. Les linguistes ont étudié les emprunts du français dans des domaines tels que le tourisme (Vincent Renner), l'informatique (Martina Pitz), la médecine (Josée Di Spaldro), la langue des affaires (Yuliia Skarlupina) [22; 19; 13; 6].

Le rôle des emprunts a également été étudié sous différents angles. Dans la plupart des cas, les emprunts lexicaux sont considérés comme des éléments structurellement importants qui augmentent le volume lexical de la langue, servent de source de formation de nouveaux éléments formants de mots et élargissent la nomenclature des concepts. Parfois, les emprunts deviennent si massifs qu'ils conduisent même à la formation de toutes nouvelles langues, telles que les langues hybrides, les langues créoles ou les pidgins.

Cependant, le terme d'emprunt ne doit pas être confondu avec d'autres concepts qui lui sont liés, tels que « calque », « néologisme », qui occupent également leur propre place dans le domaine de l'enrichissement de la réserve lexicale des langues.

Jean-François Sablayrolles et Christine Jacquet-Pfau ont mentionné dans leur travail « *Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements* » que « l'emprunt constitue, avec la néologie de forme et la néologie de sens, un des trois grands groupes définis par la majorité des typologies de néologismes » [24]. Cependant dans « *Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception* » Sablayrolles indique que « [...] la néologie permet d'éviter ou de remplacer les emprunts » [25]. C'est pourquoi il est important de déterminer la définition du terme « **néologisme** ».

Le dictionnaire Larousse donne ce terme comme « tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ou toute acception nouvelle donnée à un mot ou à une expression qui existaient déjà dans la langue » [30].

Ainsi, on peut affirmer avec confiance que les mots empruntés sont considérés comme partie intégrante des néologismes, mais en même temps la langue peut être enrichie de nouveaux mots même sans influence d'autres langues.

Pour définir le terme « **calques** », il faut distinguer les types d'emprunts. Abdelkader Rassoul l'a fait dans son travail « *L'Emprunt Linguistique: légitimité, adaptations, vie et devenir* ». Selon lui l'emprunt **lexical intégral** – c'est un emprunt du signifié et du signifiant sans adaptation ou avec une légère adaptation ; l'emprunt **hybride** – c'est un emprunt où le signifié existe toujours alors que le signifiant est partiellement emprunté notamment dans les mots composés tel que « terre arche » ; le **faux** emprunt – c'est un mot qui ressemble à un emprunt du fait de l'apparence de ses formants, mais il ne l'est pas [21]. Si on parle des emprunts à l'arabe en français ce type d'emprunt n'est pas possible parce que les deux langues appartiennent à des familles complètement différentes.

Le calque est un quatrième type, qui selon le dictionnaire Larousse peut être indiqué comme « forme d'emprunt d'une langue à une autre consistant à intégrer un mot ou une expression étrangère sous une forme traduite (par exemple *gratte-ciel* formé sur l'américain sky-scraper) » [30].

Il est important de définir les concepts d' « arabisme » et d' « emprunt arabe ». Le dictionnaire Larousse définit l'« arabisme » comme suit : « Construction, expression propre à la langue arabe » [ibid.].

D'autres langues ont adopté ces constructions et expressions en les adaptant aux particularités de la langue, et c'est ainsi que des emprunts arabes se sont formés dans la langue.

Les facteurs importants pour la pénétration des mots empruntés dans une langue cible sont conditionnés par leurs besoins sociolinguistiques. Comme résultat le vocabulaire étranger doit être étudié pour pénétrer dans la langue d'accueil à tous les

niveaux (morphologique, phonétique, sémantique, etc.). Ce processus à plusieurs niveaux est appelé adaptation.

1.2 L'adaptation et les types d'adaptation

Comme mentionné précédemment, chaque élément de langue étrangère doit passer par un processus d'adaptation à plusieurs étapes en prenant en compte toutes les particularités et différences des deux langues qui sont en contact. Ce processus est extrêmement important non seulement pour fixer un mot étranger, mais aussi pour créer un terme aussi proche que possible des normes phonétiques, grammaticales et syntaxiques de la langue cible.

Christiane Loubier a mentionné qu'« un emprunt est adapté aux normes sociolinguistiques d'une collectivité s'il est accepté par la majorité des locuteurs et s'il est considéré comme faisant partie de leurs usages langagiers, c'est-à-dire s'il est implanté au sein d'une aire géolinguistique donnée. On dit alors de cet emprunt qu'il est légitimé par la collectivité » [16, p. 45].

D'après Liudmyla Arkhyenko, le terme emprunté entre dans le système de la langue d'accueil, en surmontant les étapes d'assimilation suivantes [2] :

- 1 **L'étape initiale** de l'adaptation est le moment et le processus d'emprunter un élément. Elle se caractérise par le choix du mode d'adaptation : *translittération*, *transcription*. Cette étape se caractérise par le remodelage graphique d'un mot étranger, le passage du latin au cyrillique, par exemple.
- 2 **L'étape avancée** d'adaptation est le fonctionnement et l'utilisation d'un élément dans la communication. Elle se caractérise par une accumulation chaotique et non systématique d'emprunts. A ce stade, des connexions paradigmatiques se révèlent : *polysémie*, *synonymie*, *antonymie*.
- 3 **L'étape** de l'adaptation **complète** est la transformation lexicographique, la régulation. A ce stade, il y a la sélection, la définition des concepts, la corrélation avec les catégories grammaticales de la langue d'accueil. L'utilisation des termes

après la fixation lexicographique, en tenant compte des normes de la langue d'accueil et de la codification terminologique selon les normes du pays.

De plus, on ne peut prétendre que tous les termes passent par toutes les étapes d'adaptation dans une séquence stricte. En témoignent les types d'adaptation qui se croisent, se complètent et accélèrent le processus d'assimilation du vocabulaire emprunté.

De nombreux linguistes ont étudié différents types d'adaptation, c'étaient Anna Anastassiadis-Syméonidis, Georgia Nikolaou « *L'adaptation morphologique des emprunts néologiques : en quoi est-elle précieuse ?* », Fatima Chibli « *L'adaptation phonologique des emprunts arabes en parler Aït Sgougou* », Klára Halodová « *Adaptation sémantique et orthographique des verbes empruntés à l'anglais : le rôle du corpus linguistique* » [9; 10; 14].

En fonction des niveaux sur lesquels doit s'appuyer le vocabulaire de la langue étrangère (*phonétique, graphique, morphologique et sémantique*), nous distinguons 4 types d'adaptation [26, p. 201].

Tout d'abord, lorsqu'un locuteur apprend un nouveau mot étranger, il essaie de le reproduire avec les sons de sa langue maternelle, semblables aux sons du mot. Les sons sont, pourrait-on dire, le premier contact d'une personne avec un vocabulaire emprunté. Afin d'adapter ce vocabulaire au système sonore de la langue d'accueil, un processus d'**adaptation phonétique** ou **phonologique** est nécessaire. Il consiste à trouver des moyens et des opportunités pour reproduire les phonèmes d'une langue de source dans le système phonétique d'une langue d'accueil.

Ensuite, il faut adapter l'emprunt au niveau orthographique. **L'adaptation graphique** consiste à adapter les emprunts au système orthographique de la langue d'accueil. La complexité de ce processus réside dans les différences linguistiques en fonction du contact historique entre deux langues, de leur appartenance à différentes familles de langues et de la présence d'un nombre différent de graphèmes. Cependant, pour ce type d'adaptation, il existe également différentes manières d'adapter les emprunts, par exemple selon *la prononciation* ou selon *l'écriture*, ainsi qu'à l'aide d'une troisième langue intermédiaire.

Le type d'adaptation suivant est plus difficile et plus long. Il consiste à adapter les emprunts aux normes grammaticales de la langue d'accueil et s'appelle **l'adaptation morphologique**. Il s'agit du processus d'adaptation des emprunts dans plusieurs systèmes à la fois, à savoir *le genre, le nombre, la déclinaison*. Les systèmes grammaticaux de différentes langues sont les plus éloignés les uns des autres, ce processus complexe est donc nécessaire au bon fonctionnement des emprunts.

Et le dernier type d'adaptation fait l'objet de cette étude, à savoir **l'adaptation sémantique** des emprunts. Ce processus consiste en l'adaptation du vocabulaire étranger dans le système lexical de la langue dans laquelle il est inclus.

1.3 L'adaptation sémantique

L'adaptation sémantique, à première vue, semble être un processus simple et pas trop important pour la transposition des emprunts dans la langue, mais en fait il est assez compliqué, car les difficultés résident dans l'adaptation non seulement au niveau linguistique, mais également aux niveaux logique, psychologique et socioculturel de l'existence de la langue.

Selon I. Arnold, la lexicologie moderne s'efforce de prendre en compte le système lexical et de montrer son lien avec l'activité cognitive et pratique de l'homme, avec les émotions qu'il ressent, ainsi qu'avec d'autres systèmes sémiotiques, tels que, par exemple, la paralinguistique (*gestes, expressions faciales, regard, etc.*), avec les codes des coutumes et de l'étiquette, avec divers moyens graphiques, avec l'art [1].

Ana Horvat a mentionné que « l'emprunt sémantique est plus complexe que l'emprunt phonologique et l'emprunt morphologique à cause de la définition du sens d'un mot et du fait que le sens n'est pas « matériel » comme le phonèmes, les graphèmes ou les morphèmes. Il est rare que le sens reste complètement identique même dans les cas où on emprunte les mots monosémiques » [15, p. 43].

Bien sûr, cela dépend de chaque langue, mais si vous prenez en compte, par exemple, les langues française, anglaise et ukrainienne, vous pouvez voir qu'il y a plus de mots polysémiques dans ces langues données que de mots monosémiques. Ainsi, si une autre

langue emprunte ces mots, il y a un problème s'il est mieux d'emprunter un sens ou plusieurs sens. Jean-François Sablayrolles a noté que « [...] on emprunte en général une lexie avec un ou quelques sens mais pas avec toute la richesse polysémique quand elle existe » [25].

D'une part, il peut arriver que la langue d'accueil ne saisisse souvent qu'une partie du champ sémantique du mot [17]. D'autre part, un même mot peut faire l'objet de l'emprunt en plusieurs occasions et par conséquent on peut trouver des formes différentes du même mot dans la langue receveuse, chacun d'entre eux portant un sens différent [15, p. 44]. Et parfois même, l'évolution du mot dans la langue emprunteuse entraîne l'oubli de son sens originel [17].

Comme Jean-François Sablayrolles a mentionné « l'élément emprunté n'est jamais exactement le même dans la langue cible que ce qu'il était dans la langue source, ne serait-ce que parce qu'il ne peut pas avoir la même valeur, n'entrant pas dans les mêmes champs et séries associatives » [25].

Selon Ondrej Pesek, « d'après la théorie générale de l'emprunt, il arrive très rarement qu'un mot soit emprunté avec les mêmes significations que celles qu'il avait dans la langue source. Le plus souvent, il pénètre dans la langue emprunteuse avec le sens qu'il a dans le contexte respectif. Son sens primitif subit ensuite des modifications conditionnées par son nouveau milieu linguistique et social. Plus longtemps le mot emprunté existe dans la langue, plus il est exposé à toutes sortes de changements qui modifient son statut primitif » [18, p. 31]

Louis Deroy rappelle que « très souvent, les mots sont empruntés avec un seul sens, alors qu'ils en possédaient deux ou plusieurs dans la langue donneuse », il appelle ce process « la simplification du sens originel » [12].

D'après Ana Horvat, l'adaptation au niveau sémantique se déroule dans deux étapes : *l'adaptation primaire* et *l'adaptation secondaire* [15, p. 44].

Dans l'adaptation primaire on emprunte des mots pour désigner une nouvelle chose ou idée dans la langue emprunteuse, mais le mot qu'on prend peut avoir plusieurs significations dans la langue prêteuse. Dans ce cas on prend le mot et seulement la

signification désirée. On utilise ici deux moyens d'adaptation, ce sont *la restriction du sens et le transfert du sens*.

La restriction du sens d'un emprunt est un processus par lequel un mot n'emprunte pas tous ses sens, mais seulement un nombre limité d'entre eux.

Le transfert de sens est un processus d'emprunt de tous les sens existants d'un mot (ou d'un seul sens s'il n'y en a qu'un) de la langue source à la langue cible.

Dans l'adaptation secondaire nous distinguons deux phénomènes. Le premier est *l'élargissement de la signification* déjà existante. C'est un processus par lequel un mot emprunte non seulement le sens existant dans la langue d'origine, mais également étend son sens. [15, p. 45]

Selon O. Krombet, « lors de l'élargissement du sens des mots empruntés, le champ sémantique peut se déplacer ou être complètement coupé. Lorsque le champ sémantique est déplacé, le sens d'un mot peut s'étendre tout en conservant le champ sémantique de l'étymon, tandis que lorsqu'il est coupé, le mot emprunté change complètement de sens, ce qui n'a rien à voir avec sa langue source. Dans ce cas, le mot acquiert de nouvelles significations qui n'existaient pas dans la langue source » [3, p. 31].

Le phénomène secondaire est l'addition d'une nouvelle signification à un emprunt qui se passe une fois l'emprunt s'est intégré dans la langue emprunteuse. Il n'est pas rare que l'emprunt acquière de nouvelles significations et les figures de style telles que *métonymie, métaphore, ellipse, péjoration* aident dans ce processus.

Le dictionnaire Robert explique ces concepts comme suit :

Métonymie est une figure par laquelle on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (cause et effet, inclusion, ressemblance, etc.) [31].

Métaphore est un procédé de langage qui consiste à employer un terme concret dans un contexte abstrait par substitution analogique, sans qu'il y ait d'élément introduisant formellement une comparaison [ibid.].

Ellipse est un omission de un ou plusieurs mots dans une phrase qui reste cependant compréhensible [ibid.].

Péjoration est une action de donner une valeur péjorative à un mot ; fait de prendre une connotation péjorative [ibid.].

Cependant, les degrés d'apparition des procédés susvisés (la restriction, le transfert et l'élargissement du sens) ne sont pas identiques à ce qu'on retrouve dans la sphère d'une seule langue, car l'emprunt retrouve, en ce qui concerne son sémantisme, une motivation tout à fait propre au phénomène, selon Jean-François Sablayrolles [25].

Halyna Rabosh a mentionnée que « on peut discuter de l'adaptation sémantique réussie des emprunts lorsque d'autres équivalents étrangers sont ajoutés à leur propre champ sémantique, ce qui ne déstabilise pas le dynamisme sémantique d'aucune langue » [5].

On peut conclure que l'adaptation sémantique des emprunts est un processus extrêmement important et complexe dans lequel le sens d'un mot s'adapte d'une manière ou d'une autre au système de champs lexicaux de la langue réceptrice, en passant par un long processus de changement de sens.

Conclusions du chapitre 1

En résumant le chapitre, on peut dire que les emprunts ont un impact significatif sur le développement de chaque langue, ils indiquent le lien historique et linguistique entre deux langues, les contacts entre les peuples et enrichissent la langue. L'emprunt ne fait pas seulement partie intégrante de la langue elle-même, mais aussi de la culture, de l'histoire et des liens sociaux de l'humanité.

Cependant, pour que les nouveaux mots s'intègrent, un long processus d'adaptation à différents niveaux est nécessaire.

L'adaptation permet aux mots empruntés de s'adapter aux particularités de la langue d'accueil. Il s'agit d'un processus qui se déroule à différents niveaux, car la langue n'existe pas seulement sous forme écrite ou parlée, elle comprend divers processus morphologiques, sémantiques et phonétiques.

Depuis des années et des siècles, de nombreux linguistes ont étudié les emprunts, l'histoire de leur développement et de leur adaptation dans la langue cible. Aujourd'hui,

on voit les résultats de ces études et peut conclure que ce sujet est toujours pertinent, bien qu'il ait été discuté à plusieurs reprises, mais la richesse des langues est infinie et peut être explorée à l'avenir.

CHAPITRE 2.

L'HISTOIRE DES CONTACTS ENTRE L'ARABE ET LE FRANÇAIS AUX XIV-XVI SIÈCLES

2.1 Le voyage des emprunts entre les langues de différents groupes de langues

Le développement du langage est un processus long et complexe associé à un grand nombre de facteurs internes et externes. L'histoire du développement du langage est l'histoire de son interaction avec la société. Et comme un peuple ne peut exister isolément, la langue se développe aussi grâce aux contacts internationaux, elle assimile les résultats de l'activité internationale de la société.

Aujourd'hui, nous pouvons facilement étudier l'influence des langues des peuples voisins les unes sur les autres. Ils appartiennent le plus souvent à la même famille linguistique. Par exemple, un locuteur de la langue *kazakh* peut comprendre une personne parlant *turc*. Quelques semaines en Pologne sont suffisantes à un Ukrainien pour commencer à comprendre le polonais sans même l'apprendre. Bien que *l'espagnol* et *le français* ne soient pas phonétiquement similaires, ils sont étroitement liés lexicalement.

Cependant, l'influence des contacts historiques peut être étudiée même dans les langues qui n'entrent pas en contact géographiquement aujourd'hui. Par exemple, dans *la langue japonaise*, il existe de nombreux emprunts à des langues européennes telles que l'allemand, le français, l'italien, le portugais, sans parler de l'anglais, car c'est la langue de communication internationale.

Il semblerait qu'aujourd'hui les anglicismes soient les emprunts les plus courants dans presque toutes les langues du monde, mais en fait l'anglais lui-même est constitué d'un grand nombre de mots empruntés. Près d'un tiers du vocabulaire anglais est emprunté au latin et au français. En outre, parmi les 1000 mots les plus couramment utilisés, près de 50 % ont une origine française. Parmi les exemples de mots empruntés au français, citons « *RSVP* », « *faux pas* », « *déjà vu* », « *chic* », « *parachute* », « *détour* » et bien d'autres encore [28].

Même le grec moderne comporte plus de 4 000 emprunts à des langues telles que l'italien, le turc, le français et le latin [7].

La langue ukrainienne comporte également un grand nombre d'emprunts à d'autres langues. L'histoire de l'Ukraine est variée et remplie de guerres, d'invasions et de conquêtes. L'Ukraine a donc été en contact avec différentes nations pendant longtemps. Outre la culture, la musique, la science et la cuisine, les Ukrainiens ont emprunté à leurs voisins et à d'autres nations un vocabulaire qu'ils utilisent encore aujourd'hui. L'allemand est l'une des langues les plus couramment empruntées par les Ukrainiens. De nombreux linguistes ont étudié les mots empruntés à l'allemand dans la langue ukrainienne, et Taras Pyts a compilé les résultats dans son ouvrage « À l'histoire de la recherche de mots empruntés à l'allemand dans la langue ukrainienne ». Il révèle que même Ivan Kotliarevsky a identifié 45 mots marqués « mots allemands » dans son dictionnaire de termes étrangers dans son poème « Eneïda ». [4]

L'arabe est l'une de ces langues qui ont beaucoup de mots empruntés à d'autres langues. Cette occurrence de mots empruntés dans cette langue ne signifie pas plus la pénurie du stockage du lexique ni le reflet de la faiblesse de la langue.

Cependant, emprunter d'une langue à une autre peut être une tentative d'enrichir la langue pour réaliser le nouveau développement dans tous les domaines de la vie.

Des exemples de mots d'emprunt en arabe incluent l'emprunt de mots persans : « *istibruq* » (un fin brocart soyeux), « *ibriq* » (une cruche d'eau); mots nabatéens : « *akwab* » (gobelets) ; l'araméen : « *isfar* » (un gros livre) ; le hébreu : « *rahaman* » (miséricordieux) ; mots syriaques : « *zayt zayton* » (huile d'olive) et « *zayton* » (olivier) [8].

On peut conclure que les emprunts font partie intégrante de chaque langue et indiquent les contacts historiques entre les nations. Sans eux, aucune langue n'existerait sous la forme qu'elle a aujourd'hui, et il est donc presque impossible de se débarrasser des mots étrangers. L'emprunt est l'une des principales sources d'enrichissement de chaque langue, qui permet d'intégrer des éléments de la culture d'autres peuples dans la langue d'accueil. En outre, l'étude des emprunts permet d'approfondir l'histoire non

seulement de la langue, mais aussi de la nation dans son ensemble, de sa politique, de sa culture et de sa science.

2.2 Les relations politiques entre la France et le monde arabe

En ce qui concerne l'influence de l'arabe sur le français, on constate qu'aujourd'hui la France est en contact avec des pays où l'arabe est répandu à travers la mer Méditerranée. Elle sépare la France de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie, de l'Égypte, où l'arabe est la langue officielle.

Cependant, historiquement, ces contacts étaient encore plus étroits. Ils remontent à l'Antiquité. Pourtant, le français et d'autres langues du monde ont été les plus influencés par l'arabe avec le développement du califat arabe et les conquêtes arabes du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe du Sud. Les dirigeants du califat visaient à créer un grand État qui unirait tous les musulmans et propagerait doucement l'islam aux représentants des autres religions. Il est évident qu'avec la diffusion du Coran, la langue dans laquelle il est écrit, à savoir l'arabe, s'est également diffusée.

Les chefs du califat avaient l'intention de répandre leur culture plus loin dans le centre de l'Europe, mais ont été arrêtés par les troupes franques en 732 lors de la Bataille de Poitiers [23]. La propagation de l'islam à travers l'Europe a été arrêtée, mais l'émirat de Cordoue, formé sur la péninsule ibérique, a existé jusqu'au XI^e siècle dans les limites approximatives de l'Espagne moderne, c'est-à-dire il bordait en fait le royaume franc d'alors, ce qui expliquait l'interaction des langues arabe et française à cette époque.

Les relations entre les Francs et les Arabes se sont poursuivies au cours d'une série de croisades. Les croisades étaient une série de guerres religieuses menées par les chrétiens européens au Moyen Âge, principalement entre les XI^e et XIII^e siècles, dans le but de reprendre le contrôle des lieux saints de Jérusalem et d'autres parties du Levant (la région qui comprend le Liban, la Syrie, la Jordanie, l'Israël et les territoires palestiniens actuels).

Les croisades ont été déclenchées en 1095 par le pape Urbain II, qui a lancé un appel à tous les chrétiens pour qu'ils prennent les armes et défendent la chrétienté contre les

musulmans qui avaient conquis Jérusalem. Les croisades ont été menées par des chevaliers et des soldats venus de toute l'Europe, organisés en différentes armées qui ont pris différentes routes pour atteindre le Levant.

Les Français étaient très impliqués dans les croisades. La première a été dirigée par les nobles français, notamment Godefroy de Bouillon, Robert de Normandie et Raymond de Toulouse. Ils ont réussi à conquérir Jérusalem en 1099 et ont établi le Royaume de Jérusalem [27].

Les croisades ont eu un impact profond sur la société française de l'époque, car elles ont entraîné un afflux de richesses et de connaissances en provenance du Moyen-Orient.

Bien que les Français aient joué un rôle important dans les croisades, ces dernières ont également été une période de conflit et de violence pour la France et l'Europe dans son ensemble.

Les conséquences négatives étaient des conflits interreligieux, des pertes humaines importantes, et des tensions politiques entre les différents groupes européens. Les croisades ont également été marquées par des épisodes de violence et de persécution contre les musulmans en Europe.

Au XIV^e siècle, les relations entre la France et les pays arabes étaient principalement commerciales et diplomatiques. Les commerçants français ont établi des liens commerciaux avec les villes portuaires arabes telles qu'Alexandrie, Damas et Alep, qui étaient des centres commerciaux importants à l'époque.

En 1365 le roi de France Charles V a envoyé une ambassade à la cour du sultan d'Égypte pour renforcer les relations diplomatiques entre les deux pays.

Cependant, il convient de noter que les relations entre la France et les pays arabes étaient souvent compliquées par des conflits religieux et politiques. Pendant les XIV-XV siècles, la France était en guerre avec les États musulmans d'Espagne et les Français ont pris une part active à la Reconquista, la reconquête de l'Espagne par les chrétiens sur les musulmans jusqu'à la conquête de Grenade par la Castille en 1492.

Au XV^e siècle, les contacts commerciaux et diplomatiques se sont intensifiés, notamment avec l'expansion de l'Empire ottoman et la découverte de l'Amérique, qui ont ouvert de nouvelles voies commerciales.

Les relations entre la France et l'Empire ottoman ont connu des hauts et des bas au fil des siècles, mais ont généralement été marquées par une combinaison de rivalité et de coopération.

La population française se souvenait encore des croisades et s'indignait des alliances conclues, par exemple, en 1528, entre le roi de France François Ier et le sultan ottoman Soliman le Magnifique pour une lutte commune contre l'empire mondial des Habsbourg et le Saint-Empire romain germanique.

Au XVI^e siècle, l'Empire ottoman était une puissance montante dans la région et commençait à menacer les intérêts français dans la Méditerranée orientale. Les relations entre les deux pays ont donc été marquées par des tensions et des conflits, notamment avec la prise de Chypre par les Ottomans en 1570, qui a suscité une forte réaction en France.

Donc, les relations entre la France et le monde arabe n'ont pas toujours été amicales ou coopératives. Au XVI^e siècle, la France s'implique de plus en plus dans les conflits entre les différentes factions de l'Islam. Les diplomates et les marchands français ont joué un rôle dans ces conflits, prenant parfois part et jouant souvent les uns contre les autres.

En conséquence, au cours des XIV^e-XVI^e siècles, les relations entre la France et les pays arabes étaient complexes et multifformes.

2.3 Les relations culturelles entre la France et le monde arabe

Cette période a marqué l'apogée de l'âge d'or islamique qui a eu une influence significative sur l'Europe dans plusieurs domaines, notamment la science, la philosophie, l'art, l'architecture, la médecine, les mathématiques et la musique.

Tout d'abord, les travaux des savants musulmans ont été traduits en latin et diffusés dans toute l'Europe, permettant ainsi la diffusion des connaissances scientifiques et philosophiques. Les mathématiques et la médecine, en particulier, ont bénéficié de l'influence de la pensée musulmane, avec l'introduction des chiffres arabes et des avancées médicales telles que la distillation.

En outre, l'art et l'architecture islamiques ont également influencé l'Europe, avec des éléments tels que les arcs en fer à cheval, les mosaïques et les motifs géométriques qui ont été adoptés dans l'art et l'architecture européens.

Enfin, la musique et la poésie arabes ont également été adoptées par les musiciens et les poètes européens, qui ont incorporé des éléments tels que les modes musicaux arabes et les formes poétiques dans leur propre travail.

Dans son livre « *La langue française : une longue histoire riche d'emprunts* » Jean Pruvost a marqué : « Lorsque Mahomet meurt en 622, la conquête arabe commence et la civilisation y correspondant se répand, aboutissant au VIII^e siècle à un immense Empire qui brille par son éclat culturel et son dynamisme commercial. D'une part, les Arabes reprennent l'héritage grec tombé en quenouille et, par l'intermédiaire du latin médiéval et de leurs nombreux savants et intellectuels, transmettent à la langue française des mots scientifiques, en particulier dans le domaine de la médecine, de l'alchimie, des mathématiques et de l'astronomie.

D'autre part, transitant souvent par l'Italie, grâce au commerce vénitien et génois mis en place par l'Empire arabe, la langue française s'enrichit de mots arabes correspondant à ces activités commerciales qui constituent de véritables relais entre l'Occident et l'Orient. Enfin, en Espagne, les Maures, c'est-à-dire le peuple berbère qui a conquis le pays, implantent une civilisation riche et originale qui jusqu'au XIV^e siècle constituera une troisième voie d'emprunt pour la langue française » [20, p. 6].

En conclusion, on peut noter que la civilisation arabe a eu un tel niveau de développement et une telle influence sur la société que non seulement les Français, mais aussi la moitié du monde leur ont emprunté des chiffres, des connaissances médicales, des éléments artistiques, et bien d'autres choses encore.

Conclusions du chapitre 2

On peut conclure que les langues française et arabe sont en contact depuis de nombreux siècles en raison des liens historiques entre les francophones et arabophones. Les Français et les Arabes ont eu une longue histoire de relations diverses, allant des

guerres et des croisades aux alliances et aux échanges culturels, qui ont conduit à un grand nombre d'emprunts aux deux langues que nous pouvons observer aujourd'hui.

En raison de la variété des contacts historiques, on peut également observer des emprunts à des domaines tout à fait différents, dont l'étude est présentée dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 3.
LES PARTICULARITES DE L'ADAPTATION SÉMANTIQUE
DES EMPRUNTS ARABES DANS LA LANGUE FRANÇAISE
AUX XIV-XVI SIÈCLES

3.1 Les moyens différents de l'adaptation sémantique des arabismes en français

Les conditions susmentionnées de contacts historiques ont conduit à un nombre important d'emprunts qui, à leur tour, ont dû subir les processus correspondants d'adaptation diversifiée.

Certes, les emprunts arabes doivent d'abord passer par un long chemin d'adaptation phonologique, graphique et morphologique, mais une place importante est également occupée par l'adaptation sémantique des arabismes.

L'adaptation sémantique est l'un des types les plus visibles d'adaptation des mots empruntés à la langue cible. En comparant les mots correspondants de la langue source et de la langue cible, on peut comparer leurs significations et déterminer immédiatement comment le mot a été adapté dans la langue.

La première chapitre décrit, entre autres, les méthodes d'adaptation sémantique. Il a été noté que différentes méthodes peuvent être utilisées pour emprunter un mot, parfois le mot conserve le sens qui existait dans la langue d'origine, mais beaucoup plus souvent ce sens est modifié et adapté à la langue destinataire, en utilisant des méthodes telles que l'expansion du sens, la limitation du sens, etc.

Les méthodes ci-dessus peuvent être analysées à l'aide d'exemples d'emprunts à l'arabe en français.

Ainsi, les mots *alchimie* et *algèbre*, empruntés à l'arabe, comme beaucoup d'autres termes scientifiques, ont conservé leur sens original.

Le mot « alchimie » vient de l'arabe كيمياء, *al-kīmiyā* (« (la) chimie, art de faire de l'or, art de purifier son coeur ») et le mot « algèbre » vient de l'arabe اَلْجَبْر, *āl-ğabr* (« s'assurer par l'expérience de quelque chose ») avec agglutination de l'article.

Le mot « magasin » est entré dans la langue française de la même manière. Cependant, le mot arabe مخزن, *makzan*, qui signifiait « entrepôt, dépôt, bureau », a élargi ce sens en français à un local où sont déposées des munitions et toutes sortes d'approvisionnements pour les armées, un magasin d'un fusil, un lieu de vente de denrées alimentaires, etc.

De plus, il est possible d'observer une modification du sens des mots sous l'influence d'autres langues. En ancien français, le mot « chiffre » désignait un nombre sans signification précise, *zéro*. Simultanément à l'importation de la numérotation arabe, ce mot a changé de sens pour devenir synonyme de signe numérique.

Le mot « zéro » lui-même vient de l'arabe صفر, *ṣifr* (« vide »).

Un cas intéressant est le mot « hasard ». En vieux français, « hasart » signifiait *un joueur de dés*, puis *un lancer de dés*, et ce n'est que plus tard qu'il a acquis le sens d'*une chose futile*. L'étymologie exacte est inconnue, mais on suppose que ce mot vient de l'arabe andalou الازهر, *az-zahr* (« dé, jeu de dés »), nommé d'après l'arabe زهر, *zahr* (« fleur ») car la face gagnante du dé portait une fleur. Ainsi, le mot « hasard » n'a importé de l'arabe que le sens d'*un jeu de dés*, qui est actuellement considéré comme obsolète, et a ensuite développé le sens de l'actuel « cas, événement fortuit ; concours de circonstances inattendu et inexplicable ».

Il est également important de considérer deux mots apparentés : « assassin » et « hachich ». Ainsi, le mot « assassin » vient de l'arabe شاش, *ḥašāš*, où il désignait *un consommateur de hachich*, le mot arabe « hachich » هاشيش, *ḥašīš* signifie « herbe » ou « cannabis », en français c'était à l'origine un euphémisme et signifiait « chanvre indien ». Selon la légende, le chef de la secte musulmane des Nizârites a forcé ses partisans à boire une décoction à base de chanvre, d'une part pour les euphoriser afin qu'ils puissent aller au bout d'eux-mêmes et accomplir des missions-suicides, d'autre part pour les maintenir à sa merci. Ainsi, le mot « assassin » a acquis le sens non seulement d'*un consommateur de hachich*, mais aussi d'*un guerrier*. Au XIII^e siècle, le mot est passé en italien sous la forme « assassino » pour désigner *un chef musulman combattant les chrétiens*, et puis *un tueur à gages*. Au XVI^e siècle, le mot est passé en français avec ce sens pour désigner *toute personne payée afin de commettre un meurtre*.

Le mot « nuque » a également en fait une origine arabe. Dans ce cas, le sens originel est quasiment conservé, car en arabe le mot نخاع, *nuḥā'* signifie *moelle osseuse*, et en français il signifie *cou, moelle épinière, arrière de la tête*.

Même le mot « bedaine » reçoit parfois une origine arabe, car il est lié au mot arabe بطن, *batn* (« ventre »), bien qu'un mot similaire existait déjà en ancien français *boude* (« nombril »), *boudie* (« ventre »).

L'étymologie du mot « matelas » est intéressante, car elle vient du mot arabe مَطْرَح, *maṭraḥ* « tapis, lieu où l'on jette quelque-chose », qui vient d'un autre mot arabe طَرَح, *ṭaraḥa* signifiant « jeter ».

Ainsi, sur l'exemple des termes arabes empruntés, nous pouvons constater que l'adaptation sémantique des emprunts arabes à la langue française a eu un cheminement varié, certains mots ont gardé leur sens original, d'autres se sont développés au fil du temps, mais certes la langue arabe a eu une influence directe et significative sur le français et souvent même les plus inattendues mots ont une origine arabe.

3.2 L'influence de la culture arabe sur la structure lexicale de la langue française

Comme nous avons déjà précisé dans le deuxième chapitre, la civilisation du califat arabe était immense, largement répandue dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe et a eu une large influence sur d'autres cultures et peuples. La religion musulmane a pris racine dans de nombreux endroits et a continué à être l'une des plus fortes au monde même avec l'effondrement du califat. Les pays arabes ont pris une place prépondérante dans le développement de la science et de la culture. En outre, à un certain moment, le califat arabe était le pays dominant parmi les territoires conquis, de sorte que le développement des affaires militaires parmi les Arabes était également à un niveau assez élevé.

C'est pourquoi la langue française utilisait le plus souvent des emprunts adoptés de l'arabe pour désigner de nouveaux termes.

En étudiant les différents dictionnaires étymologiques de la langue française, on constate un grand nombre d'emprunts à l'arabe pour des termes scientifiques, militaires et culturels.

Ainsi, par exemple, la langue française a emprunté à l'arabe le mot désignant « un dirigeant de la communauté musulmane, un chef spirituel, une personne qui dirige la prière dans une mosquée », *imam* de l'arabe إمام, 'imām « chef ».

Et en 1519, le mot « sultan » apparaît dans la langue française au sens de « souverain de l'Empire ottoman », via le turc ottoman سلطان, *sulṭān* (« souverain »), de l'arabe سلطان, *sulṭān* (« pouvoir »).

De plus, ce mot signifie l'un des mois de l'année selon le calendrier badī', qui compte 19 mois, dont chacun porte le nom de l'un des noms de Dieu mentionnés dans la prière chiite du Ramadan.

Du turc à l'arabe, et plus tard au français, le mot « mahonne » est venu. Il signifie *la galère turque*.

De l'arabe قاضي, *qâDī* (« exécuter, juge ») vient également le mot français *alcade* (en espagnol *alcalde*), utilisé aujourd'hui pour désigner *un juge* en Espagne compétent pour chaque communauté d'une entité urbaine ou d'un territoire rural, et le mot *cadi* ou *kadi*, signifiant un juge musulman remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses.

Bien sûr, les mots français *calife* ou *khalife* (successeur du Prophète) et *califat* (en fait un état musulman) viennent du mot arabe خَلِيفَةٌ, *Xalīfū* (« remplaçant, calife »).

Le mot *mosquée* dérive de l'arabe مسجد *masjīd*, terme qui vient lui-même du verbe سجد *sajada* signifiant « s'agenouiller, se prosterner », en référence aux postures de prosternation exécutés pendant les prières.

Non seulement le mot « mosquée » a pris racine dans la langue française, mais aussi le mot « muezzin » désignant le ministre de la mosquée chargé de prononcer l'appel à la prière. Ce mot est dérivé de l'arabe مؤذِن, *mu'addīn*, terme qui signifie littéralement *celui qui appelle*, participe actif du verbe *addana* (« appeler à la prière »), IIe forme de *adīna* (« écouter »).

Le mot *sunna* (la tradition et les pratiques du prophète islamique Mahomet, un modèle à suivre pour la plupart des musulmans) vient aussi de l'arabe سنة , *sunna* (« habitude, pratique »).

En résumant on peut dire que la civilisation arabe a eu un impact si important sur toute la société que même des mots caractéristiques de la société arabe et de la foi musulmane ont été empruntés au français et sont encore utilisés aujourd'hui.

3.3 Les champs lexicaux des arabismes

Bien entendu, dans toutes les langues, les mots sont empruntés de différentes manières. Toutefois, si un mot manque dans une langue donnée, il s'agit le plus souvent d'un nouveau sujet qui a été exploré dans un autre pays.

Par exemple, la plupart des termes utilisés aujourd'hui dans le domaine de l'informatique proviennent de l'anglais, parce que c'est la langue de communication internationale actuelle et que les États-Unis sont à la pointe du développement dans ce domaine. Cependant, dans le passé, ce sont les pays arabes qui ont dominé le développement de la société, de la science et de la culture, c'est pourquoi de nombreux termes liés à ces domaines ont été empruntés à l'arabe dans la langue française. Ces termes peuvent être regroupés dans des ensembles avec la thématique commune appelés champs lexicaux.

Les champs lexicaux désignent un groupe spécifique de mots d'un thème commun, ainsi, il est possible de définir un certain nombre de groupes d'arabismes similaires.

Comme déjà mentionné plus haut, de nombreux mots empruntés à la culture arabe, à savoir la religion, ont pris racine dans la langue française. On peut les définir dans le champ lexical « **L'islam** ». Ce sont les mots *imam, mosquée, muezzin, sunna*.

Depuis que le fort développement de la science a été constaté dans les pays arabes, c'est à la langue arabe que le français et d'autres langues ont emprunté de nombreux termes scientifiques. On peut les décrire dans le champ lexical « **La science** ». Ce sont les mots comme

1 *alchimie,*

- 2 *algèbre*,
- 3 *chiffre*,
- 4 *zéro*,
- 5 *algorithme* (de l'arabe الخوارزمي, *al-Kuwārizmiyy*, nom du mathématicien perse Al-Khwarizmi déformé d'après le grec ancien ἀριθμός, *arithmós* (« nombre »),
- 6 *almanach* (emprunté de l'arabe andalou المَنَاح, *almanâk* (« almanach »), il s'agit très probablement de l'arabe مُنَوَّق, *munawaq* (« disposé en ordre, par série »), de la racine ق و ن (dompter),
- 7 *alcali* (de l'arabe ق ل ي, *āl-qalî* (« la soude »),
- 8 *amalgame* (de l'arabe المَلْغَم, *āl-mūlgām* « mélange de mercure et de métal ; onguent émollient »),
- 9 *colcotar* (oxyde ferrique de l'arabe قَلْقَطَار, *qulqutār*),
- 10 *arrobe* (dérivé de l'arabe الرُبْع, *ar-rub* (« le quart ») parce que cette unité de poids représentait le quart d'un quintal),
- 11 *zénith* (le point de la sphère céleste situé directement au-dessus d'un observateur, mauvaise relecture ou recopie de l'arabe سَمْت, *semt* (« chemin »),
- 12 *nadir* (de l'arabe نَظِيرٌ, *naZîrū* (« pareil ; en face »), point opposé du zénith.

En plus des termes scientifiques, la langue française a emprunté à l'arabe de nombreux noms de plantes, afin qu'ils puissent être combinés dans le champ lexical « **La flore** ». Ce sont les mots suivant :

- 1 *argan* (de l'arabe أَرْجَان, *arġan*),
- 2 *artichaut* (de l'arabe خَر شَف, *karšūf*),
- 3 *abricot* (de l'arabe البَرْقُوق, *al-barqūq*),
- 4 *caroube* (de l'arabe خَرُوب, *harrūb*),
- 5 *carthame* (de l'arabe قَرَطَم, *qurṭum*),
- 6 *carvi* (de l'arabe كَرُويَة, *karwia*),
- 7 *cétérach* (de l'arabe شَطْرَك, *shetrak*),
- 8 *curcuma* (de l'arabe كُرْكُم, *kurkum* qui avant de nommer le curcuma désignait le safran),
- 9 *cuscuta* (de l'arabe *cochoût*),

10 *estragon* (de l'arabe طرخون, *tarkhoûn*),

11 *limon* (de l'arabe ليمون, *līmūn*),

12 *lime/limon* (citron vert, via l'arabe ليمون, *laymūn*),

13 *santal* (de l'arabe صندل, *sandal*).

Bien sûr, il ne se peut pas que la langue emprunte de nombreux noms de plantes sans noms d'animaux, donc le champ lexical suivant s'appelle « **La faune** ». Le français a emprunté à l'arabe les mots comme :

albacore (comme dans le mot abricot de l'arabe برقوق, *al-barqūq*),

bardot (de l'arabe ردة, *barda* – « bât, selle »),

cafard (de l'arabe كافر, *kâfirū* – « incroyant »),

civette (الزباد قط, *qaṭṭ az-zabād* (« chat à civette »), زبد *zabad* (« beurre, crème, écume, matière onctueuse »).

Les pays arabes sont célèbres pour leur cuisine et la variété de leurs plats et boissons. C'est pourquoi le champ lexical suivant peut s'appeler « **Le repas** ». Nous y ajoutons les suivants :

1 *couscous* (de l'arabe سدكس, céréale, ainsi qu'un plat à base de cette céréale, originaire des pays du Maghreb),

2 *alcool* (de l'arabe كل, *kohl* (« très fine poudre [d'antimoine] »),

3 *julep* (de l'arabe جلاب, *julâb* signifiant *rose* et *âb*, *eau*. Son premier sens est donc littéralement : *eau de rose*),

4 *sorbet* (de l'arabe شربة signifiant « breuvage désaltérant »).

Le champ lexical suivant peut être appelé « **Les vêtements** ». Cela inclut les mots suivants :

caban (de l'arabe قباء, *qaba'* (« capote, vêtement de dessus »),

chéchia (de l'arabe شادية, *chachia*) et également les tissus comme *gaze* (du nom de la ville de Gaza غزة au Proche-Orient, où elle était fabriquée),

satın (de l'arabe زيتون, *zaytwn* qui est la transcription arabe du nom de la ville chinoise de Citong aujourd'hui appelé Quanzhou).

De plus, la langue française a emprunté de nombreux termes juridiques à l'arabe, c'est pourquoi on peut mettre en évidence le champ lexical « **La jurisprudence** ». On peut y ajouter des mots comme

- 1 *alcade*,
- 2 *califat*,
- 3 *calife*,
- 4 *douane* (emprunté à l'arabe vulgaire *diwan* « branche de l'administration publique chargée de contrôler le passage des biens et des capitaux aux frontières et de percevoir les droits et les taxes imposés sur les marchandises à l'entrée d'un pays »),
- 5 *gabelle* (de l'arabe *قابلة* *qabāla*, « impôt » ; un impôt royal sur le sel ayant existé en France au Moyen Âge et à l'époque moderne),
- 6 *tare* (de l'arabe *طرحة*, *ṭarḥa* « déchet, rejet, soustraction, déduction »).

Ainsi, la langue française a emprunté à l'arabe de nombreux termes scientifiques, des mots désignant des espèces végétales et animales, des types de vêtements et, avec l'utilisation de recettes de cuisine arabes, des mots désignant des aliments, regroupés en champs lexicaux, ce qui témoigne une fois de plus de l'influence importante de la culture arabe sur le monde.

Conclusion du chapitre 3

On peut conclure que la langue arabe a eu une influence significative sur le français, dans lequel de nombreux mots arabes sont encore utilisés. Ils ont subi une longue période d'adaptation avec un changement de sens afin de mieux s'adapter à la langue d'accueil.

Lors de l'emprunt d'arabismes en français, des méthodes d'adaptation sémantique ont été utilisées telles que la transfert de sens, dans laquelle le sens du mot qui existait en arabe a été préservé, ainsi que l'extension et l'élargissement de sens, dans lesquelles le sens du mot a été modifié en fonction des besoins de la langue française.

La langue française a emprunté des mots à l'arabe, formés dans des champs lexicaux tels que « La science », « L'islam », « La flore », « La faune », « Le repas », « Les vêtements », « La jurisprudence ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Sur la base des résultats de la recherche ci-dessus, on peut conclure que chaque langue a vraiment eu une influence significative des facteurs internes et externes, dont l'un des plus forts était l'influence des autres langues. Les emprunts font partie intégrante de chaque langue, ils sont souvent utilisés aujourd'hui même sans avoir une idée de l'étymologie des mots. Parfois, un grand nombre de mots empruntés à l'étranger aide même les locuteurs natifs de différentes langues à se comprendre sans connaître la langue de l'interlocuteur. Les emprunts contribuent à enrichir la langue et à donner un sens à de nouveaux termes.

C'est pour ces raisons qu'un grand nombre de linguistes de presque toutes les langues du monde ont étudié les emprunts.

Cependant, les mots empruntés n'apparaissent et ne s'enracinent pas dans la langue cible sans un long processus d'adaptation. Chaque mot doit s'adapter à la langue d'accueil en passant de certains changements aux niveaux phonétique, graphique, morphologique et sémantique.

L'adaptation sémantique permet d'adapter les emprunts au niveau sémantique, c'est-à-dire d'adapter le sens d'un mot aux particularités de la langue d'accueil. De nombreuses méthodes différentes d'adaptation sémantique peuvent être utilisées au cours de ce processus. Les emprunts peuvent être enrichis de nouveaux sens ou, à l'inverse, réduire leur sens, parfois ils conservent le même sens qu'ils avaient dans la langue source. Ces moyens sont appelés la restriction, l'élargissement et le transfert du sens.

Le français, comme toute autre langue, a subi d'énormes changements dès sa formation. Ce sont des modifications à tous les niveaux, de la phonétique à la sémantique, qui sont influencés à la fois par l'influence extérieure et intérieure. Les changements extérieurs sont liés à divers processus historiques, tels que les guerres, les accords internationaux, les confrontations politiques et les échanges commerciaux, qui ont toujours maintenu la société française en contact étroit avec d'autres cultures et nations et bien sûr avec les langues étrangères différentes. L'une des plus influentes était son interaction avec les langues anglaise, italienne, espagnole, arabe et les autres.

La culture et la langue arabes ont eu une énorme influence sur le monde entier, y compris la France et la langue française. La civilisation arabe s'est répandue dans le monde entier avec la conquête de nouveaux territoires par le califat arabe, y compris la péninsule ibérique, c'est-à-dire l'Europe. Les arabes ont diffusé partout leur religion, leur langue, leur science et leur culture.

Le califat arabe et la France étaient littéralement voisins, mais en plus du commerce et des échanges culturels, ils avaient des expériences de guerre, des relations politiques et des problèmes socioculturelles.

Par conséquent, au fil du temps, un grand nombre de mots arabes de nature diverse ont pris racine dans la langue française. La langue française a emprunté à l'arabe un grand nombre de mots d'origine étrangère pour désigner des termes scientifiques, la flore et la faune, des termes militaires, religieux et juridiques. Certains d'entre ces mots ont subi de graves changements sémantiques lors du passage d'une langue à l'autre, d'autres ont conservé leur sens d'origine.

De plus, en étudiant les champs lexicaux de ces emprunts, on peut littéralement étudier l'histoire de l'interaction de ces langues. Ils concernaient ainsi la guerre et le commerce, la religion, la culture, la science.

Cette étude a abouti à la formation des concepts des emprunts lexicaux, à la définition des types d'adaptation, au concept d'adaptation sémantique des emprunts, à la base historique des contacts entre les langues française et arabe, à l'analyse des emprunts arabes dans la langue française des XIV-XVI siècles et à la définition des champs lexicaux des mots empruntés.

En résumant tout ce qui précède, on peut déterminer que l'étude des emprunts étrangers est une tâche très importante pour les linguistes, qui consiste à déterminer les liens étroits entre la langue, la culture, l'histoire et la religion, qui sont tellement importants aujourd'hui. En raison de l'histoire longue et complexe des relations franco-arabes, les deux langues ont emprunté l'une à l'autre un grand nombre de mots nouveaux qui nécessitent une étude approfondie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Арнольд И. В. Основы научных исследований в лингвистике: Учебное пособие. Москва : Высшая школа, 1991. 140 с.
2. Архипенко Л. М. Етапи і типи адаптації однослівних англомовних фінансово-економічних термінів. *Культура народів Причорномор'я*. Харків, 2003. Вип. 44. С. 83 – 84.
3. Кромбет О. В. Фонографічна і семантична адаптації лексичних запозичень у французькій мові доби відродження (на матеріалі новел XVI століття) : дис. на здобуття наук. ступеня канд. філол. наук / Київ, 2011. 324 с.
4. Пиц Т. Б. До історії дослідження німецьких запозичених слів в українській мові. *Українська мова*. Дрогобич, 2013. Вип. 2. С. 84 – 99.
5. Рабош Г. М. Адаптація як одна з передумов іншомовних запозичень. *Вісник Львівського університету. Серія міжнародних відносин*. Львів, 2017. Вип. 42. С. 327 – 334.
6. Скарлупіна, Ю. А. Les emprunts dans la langue française des affaires. *Настоящи изследвания и развитие*. Бял ГРАД-БГ, 2014. С. 52 – 55.
7. Ahmadi S. Foreign loanwords in Modern Greek // GitHub. 2019. URL: <https://sinaahmadi.github.io/posts/foreign-loanwords-in-modern-greek.html> (dernier accès: 26.04.2023).
8. Alkhoushi N. Borrowed Words in Arabic Language. URL: <https://prezi.com/yrknsuo9zkqd/borrowed-words-in-arabic-language/> (dernier accès: 27.04.2023).
9. Anastassiadis-Syméonidis A., Nikolaou G. L'adaptation morphologique des emprunts néologiques : en quoi est-elle précieuse ? *Langages*, 2011/3 Vol. 183. P. 119 – 132.
10. Chibli F. L'adaptation phonologique des emprunts arabes en parler Aït Sgougou. *Revue des Études Amazighes*. Université Mohamed V. Rabat, 2020. Vol. 6. P. 107 – 122.
11. Dauzat A. *Tableau de la Langue Française*. Paris : Edité par Payot, 1967. 295 p.
12. Deroy L. *L'Emprunt linguistique*. Paris : Les Belles Lettres, 1956. 470 p.

13. Di Spaldro J. Les emprunts à l'anglais médical dans la langue française contemporaine : mémoire en vue de l'obtention du grade de Maître ès Arts en traduction : décembre 2005 Département de linguistique et de traduction / Université de Montréal. Montréal, 2005. 399 p.

14. Halodová K. Adaptation sémantique et orthographique des verbes empruntés à l'anglais : le rôle du corpus linguistique : Masarykova univerzita, filozofická fakulta. Ústav románských jazyků a literatur, francouzský jazyk a literatura. Brno, 2022. 105 p.

15. Horvat A. Les emprunts français en croate dans le domaine de la gastronomie. Zagreb, 2014. 70 p.

16. Loubier C. De l'usage de l'emprunt linguistique. Montréal : Office québécois de la langue française, 2011. 77 p.

17. Niklas-Salminen A. L'adaptation formelle des emprunts du français aux langues germaniques. *Presses de L'Université de Provence*. Marseille, 2012.

18. Pesek O. Changements de sens concernant les mots d'emprunt : quelques exemples des latinismes en français. Sborník prací Filozofické fakulty Brněnské univerzity. *Studia Minora Facultatis Philosophicae Universitatis Brunensis*. Brno, 2004. Vol. 25. P. 29 – 36.

19. Pitz M. Pour une mise à jour des notices historiques consacrées aux emprunts à l'ancien francique. *Trésor de la langue française informatisé*. Nancy, 2006. 28 p.

20. Pruvost J. La langue française : une longue histoire riche d'emprunts. Paris : Université de Cergy-Pontoise, 2020.

21. Rassoul A. L'Emprunt Linguistique: légitimité, adaptations, vie et devenir. *Université de Médéa. Didactiques*, 2015. Vol. 4 (1). P. 160 – 178.

22. Renner V. Réflexions sur l'usage et le traitement lexicographique des emprunts à l'anglais et des officialismes dans la langue française du tourisme. *Centre de Recherche en Terminologie et Traduction*. Lyon, 2012.

23. Ruscio A. Poitiers 732, bataille pour la civilisation ou escarmouche ? *La Pensée*, 2022. Vol. 410. (2). P. 143 – 152.

24. Sablayrolles J.-F., Jacquet-Pfau C. Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements. *Neologica : revue internationale de la néologie*, 2, 2008. P. 19 – 38.

25. Sablayrolles J.-F. Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception. *Neologica : revue internationale de la néologie*, 15, 2020. P. 127 – 143.

26. Seridj F. De l'intégration des emprunts français à l'anglais : cas des anglicismes informatiques dans les revues en ligne. *Synergies*. Algérie, 2013. Vol. 19. P. 197 – 213.

27. Souplet C. Quand des élèves d'école élémentaire apprennent en histoire : étude de modalités différenciées. *Carrefours de l'éducation*, 2022. Vol. 2 (54). P. 161-180.

28. Steliou A. Something borrowed – English words with foreign origins // Cudoo. 2016. URL: <https://cudoo.com/blog/something-borrowed-english-words-with-foreign-origins/> (dernier accès: 26.04.2023)

29. Weinreich U. Languages in Contact: Findings and Problems. The Hague : Mouton Publishers, 1963. 149 p.

DICTIONNAIRES

30. Larousse.fr : encyclopédie et dictionnaires gratuits en ligne
31. LeRobert : dico en ligne

SOURCES D'ILLUSTRATIONS

1. Abdel-Naïm Assem T. L'influence langagière de l'arabe sur le français contemporain. Vol. 83, P. 1305 – 1336.
2. Scheler A. Dictionnaire d'étymologie française. Paris : Librairie de Firmin Didot, 1862. 340 p.
3. Stancu A.-M. Mots français d'origine arabe. Analele Universității din Craiova. Seria Științe Filologice. Lingvistică, 2015.